

NIYITEGEKA Emmanuel  
C/O Service Vétérinaire  
de Commune GIKORO.

14 SEP. 1988

Adresse de paiement :

Gestion MINAGRI.

Pour vérification, approbation et impôts  
à charge de l'art. 18116030303  
Engagement n° 14 à la fiche mod. J  
le 27 7 88  
Le Gestionnaire des Crédits

DECLARATION DE CREANCE

(Mois de Mars 1988)

Le Gouvernement de la République Rwandaise  
(MINAGRI) doit à Monsieur NIYITEGEKA Emmanuel, la somme de SIX MILLE  
FRANCS RWANDAIS (6.000 FRW) pour avoir utilisé son véhicule personnel  
pour des raisons de services suivant journal et relevé kilométrique  
en annexe.

Identification du véhicule :

Marque : MOTO YAMAHA AG. 100 (livrée à  
crédit par le Projet Kigali-Est en  
Janvier 1988).

O.P. 1734 du 3-10-88

Cette somme représente les indemnités  
kilométriques à raison de 10 Frws/Km pour le mois de Mars 1988.

Certifié Sincère et Véritable et Arrêté à la Somme de :  
"SIX MILLE FRANCS RWANDAIS" (6.000 FRW).

Fait à Gikoro, le 25 Juin 1988.

LE CHEF DE SERVICE :

LE VETERINAIRE DE PREFECTURE  
KIGALI,

GASASIRA François Régis.

*Chavasse*



LE BENEFICIAIRE :

NIYITEGEKA Emmanuel.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

12 SEP. 1988

NIVITEGEKA Emmanuel  
C/B Service Vétérinaire  
de Commune GIKORO.

Pour vérification, approbation et insertion  
à charge de l'art. 18 116030303

Engagement n° 14 à la fiche n° 1

le 27 7 88

La Gestionnaire des Crédits

Adresse de paiement :

Gestion MINAGRI.

DECLARATION DE CREANCE

(Mars de Mars 1988)

Le Gouvernement de la République Rwandaise  
(MINAGRI) doit à Monsieur NIVITEGEKA Emmanuel, la somme de SIX MILLE  
FRANCS RWANDAIS (6.000 FRW) pour avoir utilisé son véhicule personnel  
pour des raisons de services suivant journal et relevé kilométrique  
en annexe.

Identification du véhicule :

Marque : MOTO YAMAHA AG. 100 (livrée à  
crédit par le Projet Kigali-Est en  
Janvier 1988).

Cette somme représente les indemnités  
kilométriques à raison de 10 Frs/Km pour le mois de Mars 1988.

Certifié Sincère et Véritable et Arrêté à la Somme de :  
"SIX MILLE FRANCS RWANDAIS" (6.000 FRW).

Fait à Gikoro, le 25 Juin 1988.

LE CHEF DE SERVICE :

LE VETERINAIRE DE PREFECTURE  
KIGALI,

GASABIRA François Régis.

LE BENEFICIAIRE :

NIVITEGEKA Emmanuel.

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

12 SEP. 1988

NIYITEGEKA Emmanuel  
C/O Service Vétérinaire  
de GIKORO.

Pour vérification, approbation et signature  
à charge de l'art. 1816030303

Engagement n° 11 à la fiche n° 31  
le 27.7.88

Le Gestionnaire des Créances  
*[Signature]*

Adresse de paiement :

Gestion NIYAGRI.

DECLARATION DE CREANCE

(Mois de Mars 1988)

Le Gouvernement de la République Rwandaise  
(NIYAGRI) doit à Monsieur NIYITEGEKA Emmanuel, la somme de SIX MILLE  
FRANCS RWANDAIS (6.000 FRW) pour avoir utilisé son véhicule personnel  
pour des raisons de services suivant journal et relevé kilométrique  
en annexe.

Identification du véhicule :

Marque : HONDA YAMAHA AG. 100 (livré à  
crédit par le Projet Kigali-Est en  
Janvier 1988).

Cette somme représente les indemnités  
kilométriques à raison de 10 Frw/Km pour le mois de Mars 1988.

Certifié Sincère et Véritable et Arrêté à la Somme de :  
"SIX MILLE FRANCS RWANDAIS" (6.000 FRW).

Fait à Gikoro, le 25 Juin 1988.

LE CHEF DE SERVICE :

LE VETERINAIRE DE PREFECTURE  
KIGALI,

GASASIRA François Régis.

*[Signature]*

LE BENEFICIAIRE :

NIYITEGEKA Emmanuel.

*[Signature]*

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le

12 SEP 1988

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS  
B.P. 621 KIGALI.

Kigali, le **17 JUIN 1988**  
N° 4596/09.01

LETTRE CIRCULAIRE AUX AGRONOMES ET VETERINAIRES  
DETENTEURS D'UNE MOTO PERSONNELLE.

---

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts  
donne autorisation à Monsieur ..~~NIYITEGEKA EMMANUEL~~.....  
~~VETERINAIRE~~ de commune ....G.I.K.O.R.O..... d'utiliser sa Moto  
personnelle pour les déplacements de service.

A cet effet, il est accordé au prénommé une indemnité  
proportionnelle de 600 km par mois.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS

A. NTEZILYAYO.-

Le Secrétaire Général  
Dr NSENGIRAKAREMYE D.



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS  
SERVICE VETERINAIRE  
COMMUNE GIKORO-

Ordre de Mission:

Monsieur NIYITEGEKA Emmanuel  
Vétérinaire de la Commune Gikoro est autorisé de se rendre dans  
tous les secteurs de la Commune  
pour - les soins des animaux

- L'encadrement des groupements d'éleveurs
- L'inspection des viandes
- Les réunions de secteurs
- Le suivi des activités zootekniques et sanitaires

Fait à Gikoro, le .. 1. Mars 1988 ..

Date de Depart. le 1. Mars 1988

Date de retour. le 31. Mars 1988

Le Chef de Service



ORDRES DE MISSION

Dates	Déplacements et motif	Visa au départ	Visa pour arrivée et départ
01/03/1988	GIKORO - MASAKA Réunion de travail		
02/03/1988	GIKORO - RUGENDE Inspection des viandes		
03/03/1988	GIKORO-GICACA Visite groupement d'éleveurs et soins vétérinaires dispensaire RUHANCA		
04/03/1988	GIKORO - RUGENDE Expertise des viandes		
05/03/1988	GIKORO - GICACA Soins d'une vache		
06/03/1988	GIKORO-RUGENDE-GICACA Expertise des viandes Soins d'une vache		
07/03/1988	GIKORO-RUGENDE-GICACA Expertise des viandes Soins d'une vache		
09/03/1988	GIKORO - CYIMBAZI Soins des animaux		

S/C Monsieur le Bourgmestre de  
la Commune GIKORO



RELEVÉ KILOMETRIQUE EFFECTUÉ POUR des RAISONS  
de SERVICE par Mr. NIYITEGEKA Emmanuel  
VÉTÉRINAIRE de COMMUNE GIKORO.

DATE	ETAPES	KM PARCOURUS
1/3/88	GIKORO- MASAKA	75
2/3/88	GIKORO- RUGENDE	42
3/3/88	GIKORO- GICACA	60
4/3/88	GIKORO- RUGENDE	45
5/3/88	GIKORO -GICACA	58
6/3/88	GIKORO-RUGENDE-GICACA	63
7/3/88	GIKORO-RUGENDE-GICACA	65
9/3/88	GIKORO- CYIMBAZI	23
10/3/88	GIKORO-GICACA	53
14/3/88	GIKORO-RUGENDE-CYIMBAZI	64
16/3/88	GIKORO-RUGENDE-MASAKA KANOMBE	102
17/3/88	GIKORO-GICACA	62
19/3/88	GIKORO-RUGENDE-CYIMBAZI	65
20/3/88	GIKORO-RUGENDE	41
21/3/88	GIKORO-FUMBWE-CYIMBAZI	118
22/3/88	GIKORO-FUMBWE	65
24/3/88	GIKORO-GICACA	78

Vu pour approbation

Le Chef du Projet Kigali-Est



Le Vétérinaire de Commune

NIYITEGEKA Emmanuel

